

ATTENTION AU CO



Le monoxyde de carbone mérite bien, hélas, son surnom de « tueur silencieux ».

- En effet, le monoxyde de carbone est un gaz très toxique, inodore et incolore qui se dégage lors de la combustion imparfaite de substances contenant du carbone telles que le charbon, le pétrole, le mazout, le bois, le gaz. Le gaz CO empêche en quelque sorte le corps humain d'absorber de l'oxygène. Et c'est précisément parce que c'est un gaz inodore que l'apparition des premiers symptômes est aussi le premier et le seul signe d'alarme : des maux de tête, une vue trouble, des malaises, des nausées, etc ...

Dans la pratique, le CO peut se dégager par exemple, d'un chauffe-eau dans une salle de bains, lorsque l'apport d'oxygène est insuffisant, ou en cas de défectuosité de l'appareil ou encore d'évacuation insuffisante des gaz de combustion.

En 2017, en Belgique, le monoxyde de carbone est la cause de 16 morts, et de plus de 340 accidents avec 811 victimes !

Afin d'éviter l'accident, faites de la PREVENTION, **adoptez les mesures suivantes** :

- ✓ Veillez à aérer suffisamment la salle de bains, même et surtout en hiver ;
- ✓ N'obturez pas les amenées d'air dans les chaufferies et dans les pièces où un foyer est installé ;
- ✓ Faites vérifier régulièrement les appareils ;
- ✓ Ne vous éloignez jamais quand les enfants prennent un bain ;
- ✓ Laissez un espace de dégagement de minimum 50 cm autour de tous les appareils de chauffage, chaudière comprise.

Pensez aussi à :

- ✓ Pratiquer une arrivée d'air frais pour les locaux chauffés par des appareils qui brûlent du bois, du mazout, du gaz, du charbon et du pellet ;
- ✓ Ne pas calfeutrer votre logement. Permettez-lui de « respirer » ;
- ✓ Aérer votre logement régulièrement, au moins une fois par jour.

Et il est interdit :

- D'utiliser un poêle à pétrole.

EVITER L'ACCIDENT DEPEND AUSSI DE VOUS